

DB&MG – pôle exploitation

Mis en ligne le

21 OCT. 2022

**ARRÊTÉ PRONONCANT LE REFUS D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX :**

**ISCI café**

**16 avenue Victor Hugo, 94600 Choisy-le-Roi**

Le Maire de Choisy-le-Roi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2212-1 et L2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

**Vu** le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L. 122-3, L. 161-1 à L. 165-7, R. 122-5 à R. 122-21, R. 122-30, R. 122-31, R. 122-35, R. 164-1 à R. 165-21, L. 143-1 à L. 143-3, R. 143-1 à R. 143-47, R. 184-4 et R. 184-5 ;

**Vu** le décret ministériel n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2021/00138 du 18 janvier 2021 fixant la composition et les attributions de la commission départementale de sécurité et d'accessibilité ;

**Vu** l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public

**Vu** l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980 modifié, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

**Vu** l'arrêté du 22 juin 1990 modifié portant approbation de dispositions complétant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public de 5ème catégorie;

**Vu** l'arrêté n° 22 0511 16 mars 2022 portant délégation de signature à Monsieur BARANGER Denis, Directeur Général des Services

**Vu** la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public, enregistrée en Mairie sous le numéro AT094.022.22 00021 déposée le 21 juillet 2022 concernant l'aménagement de l'établissement « ISCI Café » situé 16 avenue Victor Hugo à Choisy-le-Roi, classé en 5ème catégorie de type N, représenté par Monsieur Yasin CICEK;

Vu la demande de pièces complémentaires transmise le 16 aout 2022 aux fins d'instruction du dossier,

Considérant que les éléments complémentaires fournis par le pétitionnaire restent insuffisants à l'instruction de la demande d'autorisation de travaux, et notamment l'absence de notice de sécurité et d'accessibilité,

**Considérant** l'avis défavorable émis par le Pôle Exploitation de la Direction des Bâtiments et Moyens Généraux de la mairie de Choisy-le-Roi,

## **ARRETE**

**Article 1** : L'autorisation de travaux n° AT 094 022 22 00021 portant sur les travaux d'aménagement de l'établissement « ISCI Café » au 16 avenue Victor Hugo à Choisy-le-Roi est **refusée**.

**Article 2** : Le présent arrêté sera notifié au responsable de l'établissement représenté par Monsieur Yasin CICEK et une copie sera transmise à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le Commissaire Principal de Choisy-le-Roi
- Monsieur le Commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers

**Article 3** : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa publication sur le site internet de la commune [www.choisyleroi.fr](http://www.choisyleroi.fr).  
Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en Mairie à Choisy-le-Roi, le .....19 OCT. 2022

Le Maire,

**Tonino PANETTA**  
Maire de Choisy-le-Roi



A large, handwritten signature in black ink, which appears to be 'Tonino Panetta', is written over the printed name. To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text 'Mairie de Choisy-le-Roi' and 'Val de Marne' around a central emblem.